



Communiqué de presse  
Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

## **Signature d'une convention de partenariat entre le Ministère des Sports et la Confédération générale des Sociétés coopératives**

**Dans le cadre de l'événement « Rencontre des Solutions Sport et ESS » organisé par le Ministère des Sports, qui se tiendra mardi 2 juillet, à Saint-Denis, la Confédération générale des Sociétés coopératives et le Ministère des Sports signeront une convention de partenariat pour promouvoir le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) auprès des associations sportives.**

### **Une réponse aux enjeux de professionnalisation des associations du sport**

Cette convention permettra aux acteurs associatifs du secteur du sport d'évaluer l'opportunité d'une transformation de leur organisation et d'être accompagnés, conseillés et formés dans leur démarche de changement par les unions régionales des Scop.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité du rapport « ESS et Sport » présenté en 2017 lors du Conseil national du sport. Il a pour vocation d'apporter des réponses aux clubs ou fédérations sportives qui se questionnent sur l'évolution de leur modèle socio-économique et sur la manière de le faire évoluer pour répondre aux impératifs de professionnalisation des structures.

### **Une gouvernance partagée au service d'un projet sportif commun**

Créé par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) permet de rassembler et d'associer à la gouvernance des entreprises, associations, acteurs publics mais aussi salariés et citoyens autour d'un projet économique commun.

La diversification des ressources des associations sportives implique de conjuguer exigence de fonctionnement, de gouvernance et prise en compte des besoins des publics et des territoires.

Le statut de Scic permet de répondre pleinement à ces objectifs.

La possibilité pour les structures sportives de développer une Scic apporte une solution opérationnelle et innovante en permettant aux organisations de gérer et d'animer collectivement les stratégies, outils et moyens, afin de contribuer ensemble à la dynamique des structures et des territoires.

### **Un guide pratique**

Un guide pratique édité par le Ministère des Sports et intitulé « Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une Scic » sera lancé à cette occasion. Il est consultable en version numérique à l'adresse <https://scic.sports.gouv.fr>

#### **A PROPOS DE LA CONFEDERATION GENERALE DES SCOP**

Porte-parole des 60 400 salariés des Scop et Scic auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux, la Confédération générale des Sociétés coopératives a pour mission de coordonner et d'animer le réseau des Scop et Scic, présent sur tout le territoire avec 12 unions régionales et 3 fédérations de métiers (BTP, industrie et communication). Le réseau propose un service complet aux Scop et Scic adhérentes et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

[www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)

<http://www.les-scic.coop>

#### **Contacts presse**

Ministère des Sports : [sec.presse.sports@sports.gouv.fr](mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr)

CG Scop : Agence AUVRAY & ASSOCIÉS - Christelle Malochet - [c.malochet@auvray-associes.com](mailto:c.malochet@auvray-associes.com)

Marion Lambert [m.lambert@auvray-associes.com](mailto:m.lambert@auvray-associes.com) / 01 58 22 25 97